

DÉPARTEMENT  
INDRE & LOIRE



Commune de moins  
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT  
CHINON

## REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIERES DE TOURAINE **Séance du Vendredi 27 janvier 2017**

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 14

Le vingt-sept janvier, deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le vingt janvier, deux mille dix-sept, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

**Etaient présents :** M. Mes, FRESNEAU Jean-Luc, BITAUDEAU Sébastien, COUINEAU Jean-Claude, ROYER Aurélie, BOUCHER Aurélie, LUCAS Anne, DOUTRE Enrique, FINOCIETY Sonia, LOHIER Jean-Claude, ROUSSEAU Evelyne et CAMUS Chantal Conseillers Municipaux, formant la majorité des Membres en exercice.

**Etaient absents excusés :**

Madame POULLEAU Catherine

Monsieur FATTOUH Samy ayant donné pouvoir à ELOY Thierry

Monsieur FERNANDES Sylvain ayant donné pouvoir CAMUS Chantal

**Secrétaire de séance :** Madame BOUCHER Aurélie a été nommée

**Compte-rendu de la séance du 16 décembre 2016 :**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2016 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 27 janvier 2017, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION**

-**d'accepter** le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2016 tel qu'il est transcrit,

-**de signer** le présent registre par les Membres présents à cette séance.

### **DELIBERATION N° 03715017001**

#### **01- FINANCE- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS**

#### **DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE- ENVELOPPE SOCLE-:**

#### **EXPOSE**

Monsieur le Maire expose que suite aux travaux de mise en sécurité de la RD 34 (mise en place des bordures de trottoirs et création de cheminements piétons le long de cet axe) dans l'agglomération, côté sud, de la commune de Mazières de Touraine effectués en 2016 qu'il convient de prolonger ceux-ci, côté nord le long des nouvelles constructions.

Par ailleurs il convient de sécuriser le lieu-dit « la Brosserie » et le bas-côté de la route de la Touche entre l'Impasse des Marronniers et la route de la Tremblaie, suite au développement important de ces hameaux où de nombreux enfants sont amenés à emprunter les voies douces pour rejoindre le point de ramassage des transports scolaires. Ces travaux devraient être réalisés courant 2017.

Des ralentisseurs type « coussin berlinois » viendront compléter cette sécurisation.

Le coût global du projet est estimé à 52 647.70 € HT de travaux (63 177,24 € TTC).

Il propose de solliciter une subvention dans le cadre des fonds départementaux de solidarité rurale, enveloppe socle, pour la réalisation de ces travaux :

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Subvention FDSR :	14 359,00 €
Autofinancement communal	48 818,24 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>63 177,24 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION**

- **Décide** de solliciter une subvention des fonds départementaux de solidarité rurale, enveloppe socle, au taux le plus élevé possible.
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

**DELIBERATION N° 03715017002**

**02- FINANCE- DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DETR 2017-:**

**EXPOSE**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat (DETR) dans le cadre de l'opération de rénovation et d'extension du commerce et de son logement de fonction, 4 place Gambetta.

Le coût global du projet est estimé à 253 752.73 € HT dont 304 503,27 TTC de travaux, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Subvention DETR 2017 sollicitée (80% du montant des travaux) :	203 002,18 €
Autofinancement communal	101 501,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>304 503,27 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, avec une abstention (Mme FINOCIETY Sonia) et 13 voix pour, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION**

- **Décide** de solliciter une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux 2017.
- **D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

**DELIBERATION N° 03715017003**

**03-FINANCE-DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL (TDIL) : ENVELOPPE PARLEMENTAIRE :**

**EXPOSE**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du parlementaire, Monsieur Philippe BRIAND, dans le cadre de l'opération d'acquisition de matériel informatique pour le groupe scolaire

et d'acquisition de matériel pour les services techniques, dans le cadre de l'application 0 phyto, avec des méthodes alternatives de désherbage.

Le coût global du projet, est estimé à 5 407,73 € HT, le plan de financement de l'opération s'établissant ainsi :

**Le plan de financement proposé du projet :**

Enveloppe parlementaire (50%)	2 703,86 €
Autofinancement communal	3 785,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 489,28 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION**

- Décide de solliciter une subvention auprès de Monsieur le député, Philippe BRIAND, au taux le plus élevé possible.

- D'autoriser le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

**DELIBERATION N° 03715017004**

**04-FINANCE-VALIDATION DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE:**

**EXPOSE**

Monsieur le Maire propose de reporter cette demande pour un autre conseil, aux vues des conditions d'éligibilités relative à l'obtention de la subvention liée au TEPCV. Le montant des travaux exigés n'étant pas prévus dans le montage du budget 2017.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION**

**Décide** de sursoir à statuer aux vues des éléments d'informations, insuffisants, pour le cadrage d'obtention de ces subventions.

**Charge** Monsieur le maire d'obtenir plus d'information auprès de la Communauté de communes.

**DELIBERATION N° 03715017005**

**05- RESSOURCES HUMAINES- PLAN DE FORMATION DES AGENTS :**

**EXPOSE**

Monsieur le Maire explique que :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant le statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Il est rappelé aux membres du conseil municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation, qui conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux droits des agents mais également à celui de la collectivité.

La Mairie de Mazières de Touraine a souhaité orienté son Plan de Formation en fonction des choix stratégiques mais également de sa capacité financière.

Ce Plan recense à la fois les besoins de formation collectifs et individuels des agents leur permettant de renforcer leurs compétences et s'articuler autour de trois actes principaux :

- Développer une culture de prévention des risques professionnels ;
- Améliorer la qualité et l'image du service public ;
- Appliquer une nouvelle gestion des ressources humaines.

Le Plan de formation triennal 2017/2018/2019 de la commune de Mazières de Touraine sera proposé pour avis aux membres du CTP.

Il est entendu que ces propositions pourront au cours de la période triennale être adaptées et complétées en fonction des besoins plus spécifique de certains des agents mais aussi de la collectivité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

#### **DECISION**

**APPROUVE** le Plan de Formation triennal pour la période 2017-2019

**CONSTATE** qu'en validant le Plan de Formation sera remplie l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :

- Intégration et professionnalisation,
- Perfectionnement,
- Préparation aux concours et examens professionnels

**CONFIRME** que le plan de formation, ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents de la collectivité dans le cadre de leur Compte personnel d'Activité qui se substitue au DIF à compter du 01 janvier 2017.

### **DELIBERATION N° 03715017006**

#### **06-MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS- CONTRAT POUR LE RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS :**

##### **EXPOSE**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité et la société, FOURRIERE ANIMALE 37 ont signé une convention, avec date de prise d'effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 1 an. Afin de réactualiser les prix, une nouvelle convention est proposée avec prise d'effet à la date de signature de la convention. Monsieur le Maire indique que les services proposés par cette société sont conformes à la législation en matière de ramassage des animaux errants. Ce mode de fonctionnement reste dissuasif pour les récidivistes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

##### **DECISION**

**Décide** d'accepter l'avenant de la convention passée avec la société FOURRIERE ANIMALE 37

**Dit que** la durée de cette convention prendra effet à la date de signature pour une période d'un an

**Charge** Monsieur le Maire de signer ce document

### **DELIBERATION N° 03715017007**

#### **07-INTERCOMMUNALITE – RETRAIT DE LA CCTNO DU SYNDICAT MIXTE OUVERT TOURAINE CHER NUMERIQUE ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT LOIR-ET-CHER NUMERIQUE:**

L'aménagement numérique pour l'accès au Très haut débit est aujourd'hui une priorité vitale pour l'avenir de nos territoires. C'est un axe majeur de toute stratégie d'aménagement et de développement économique.

Les attentes de nos concitoyens et de nos entreprises concernant l'aménagement numérique sont extrêmement fortes et s'amplifieraient de manière considérable si rien ne venait à être fait ou si le temps de mise en place s'avérait être trop long.

C'est pourquoi le Département, accompagné des Communautés de communes, a souhaité, vu l'importance de ce dossier, qu'une inflexion majeure puisse être prise engageant ainsi la Touraine sur la voie de la réussite pour les années à venir. La nouvelle stratégie d'aménagement numérique issue du scénario adopté par le Comité syndical Touraine Cher Numérique du 22 juin 2016 permet

au Département et aux EPCI d'Indre-et-Loire de s'associer au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher Numérique (SMO 41), pour mener à bien une procédure de délégation de service public à dominante concessive.

Cette association se fera dans un premier temps via une délégation de compétence (selon l'article L1425-1 du CGCT) du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique vers le SMO 41 avec l'objectif d'une simplification de la gouvernance courant 2017 afin de constituer un syndicat mixte 37/41 où les EPCI d'Indre-et-Loire auront toute leur place.

Cette nouvelle voie présente trois intérêts majeurs, à l'origine du changement d'orientation :

- Un déploiement amplifié et optimisé de la fibre optique grâce à la participation financière à l'investissement du délégataire ;
- Une phase de déploiement plus courte, en phase avec les attentes des territoires, grâce aux capacités de déploiement du délégataire ;
- Une meilleure prise en considération de la ruralité.

Cette nouvelle stratégie se traduit par l'élaboration d'une version quatre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, qui sera prochainement approuvé par le Comité syndical du SMO Touraine Cher Numérique.

Cette stratégie permet à notre territoire de bénéficier d'une couverture optimale en fibre optique dans des délais raisonnables.

Pour le territoire de la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest ce nouveau schéma vise une couverture totale des plaques en fibre optique (FttH), un traitement spécifique pourra être envisagé pour l'habitat isolé ; étant entendu que pour les habitations qui ne seraient pas traitées à court-moyen terme, des solutions alternatives type liaison radio ou satellitaire pourront être proposées (avec participation du SMO à l'achat du kit d'accès).

Le plan de financement prévisionnel pour le Département est le suivant :

	Projet de SDTAN V4	Pourcentage de participation
Délégataire	73,7	30,45%
Etat	65,80	27,19%
Europe (Fonds 2014-2020)	4,7	1,94%
Région (Convention sur 10 ans)	26,38	10,90%
CD 37	33,21	13,72%
EPCI	33,21	13,72%
SIEIL	5	2,07%
Investissement total	242,0 M€	100,0%

Appliqué à la Communauté de Communes, pour un montant estimé de 19 500 000 € :

	Projet de SDTAN V4 appliqué à la Communauté de Communes	Pourcentage de participation
Délégataire	5 938 725 €	30,455%
Etat	5 302 050 €	27,190%
Europe (Fonds 2014-2020)	378 690 €	1,942%
Région (Convention sur 10 ans)	2 125 695 €	10,901%
CD 37	2 675 985 €	13,723%
<b>EPCI</b>	<b>2 675 985 €</b>	<b>13,723%</b>
SIEIL	402 870 €	2,066%
<b>Investissement total</b>	<b>19 500 000 €</b>	<b>100,0%</b>

Il en résulte donc que la part contributive que la Communauté de Communes devra verser est de 2 675 985 € sur la période 2018-2023.

Cette part de contribution est indiquée sous réserve des accords de financement des autres partenaires et est susceptible d'évoluer en fonction des négociations qui seront menées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence de la Délégation de Service Public affermo-concessive.

Une convention de financement définitive avec la part contributive de la Communauté de Communes devra être signée avant la signature de la DSP affermo-concessive avec le futur SMO, c'est-à-dire avant décembre 2017.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'autorisation donnée à la Communauté de Communes de se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et d'adhérer au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher Numérique, comme le permet l'article L5214-27 du Code général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal :

### **DECISION**

- **Autorise** la Communauté de Communes à se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique,
- **Approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher Numérique, comme le permet l'article L5214-27 du Code général des Collectivités Territoriales

### **08-INFORMATIONS DIVERSES:**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal :

- En indiquant qu'une campagne, visant à capturer les chats errants, sera organisée sur notre commune : ceci afin d'en éviter la prolifération et tous les désagréments que cela peut occasionner (poubelles éventrées la nuit...) Une note d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres et la date de cette campagne sera fixée lors d'un prochain conseil municipal.
- En donnant un compte rendu des différentes réunions depuis le regroupement de la CCTNO et le Pays de Bourgueil : Il indique l'élection de Monsieur Xavier DUPONT, président de TOVAL et Monsieur le maire précise la liste des vice-présidents et de leurs délégations.
- En proposant de maintenir les 2 délégués de Mazières de Touraine (Jean-Claude COUINEAU- Titulaire et Enrique DOUTRE- Suppléant) au bureau du SMICTOM suite à la création de cette nouvelle communauté de communes.
- En transmettant les vœux de maître CESBRON de LISLE au conseil municipal
- En donnant lecture du courrier, du 22/12/2016, de maître CESBRON de LISLE, avocat défenseur des intérêts de la commune en matière d'urbanisme. « **Celui-ci indique que désormais seule une action civile en démolition et remise en état du site peut désormais avoir lieu. Votre collectivité territoriale souhaite-t-elle engager une telle action ?** »  
Après que toutes les explications aient été données,
- Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide d'engager une action civile en démolition.
- De la mise à disposition du dossier d'information du site BOUYGUES TELECOM sur le terrain de sport, visant à modifier les antennes radio.
- Du courrier du SIEIL informant la collectivité d'un versement de 3500 € de subvention suite à l'achat du véhicule électrique
- De la mise en place d'une signalisation adaptée et de contrôle de vitesse sur différents axes de la commune
- Du changement des piliers et du portail principal à l'entrée du cimetière par nos services techniques. L'ensemble de l'assemblée présente accepte cette proposition.
- Du remplacement des documents dans le tableau d'affichage du cimetière
- De la réunion avec les protagonistes de la STEP. La procédure est en cours.
- De la visite pour les élus, le samedi 28 janvier 2017 à 10h30, du bâtiment 4 place Gambetta à Mazières de Touraine qui sera transformé en commerce sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 24 février 2017 à 20 heures.

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 00.**

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2017 :**

**Délibération n°:03715017001:** Finance- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE- enveloppe socle-

**Délibération n°:03715017002:** Finance- DEMANDE DE SUBVENTION : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2017-

**Délibération n°:03715017003:** Finance-Demande de subvention pour les travaux divers d'intérêt local (TDIL) : enveloppe parlementaire

**Délibération n°:03715017004:** Finance-Validation des subventions accordées par la communauté de commune Touraine Ouest Val de Loire dans le cadre de l'appel à projet des territoires à énergie positive pour la croissance verte

**Délibération n°:03715017005:** Ressources humaines- Plan de Formation des agents

**Délibération n°:03715017006:** Marchés publics de prestations- Contrat pour le ramassage des animaux errants

**Délibération n°:03715017007 :**INTERCOMMUNALITE – Retrait de la CCTNO du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et adhésion au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher Numérique

**Ont signé les Membres présents:**

Nom	Prénom	Qualité	Signature
FRESNEAU	Jean-Luc	Adjoint	
BITAUDEAU	Sébastien	Adjoint	
POULLEAU	Catherine	Adjoint	Etait absente excusée
LOHIER	Jean-Claude	Conseiller	
COUINEAU	Jean Claude	Conseiller délégué	
ROUSSEAU	Evelyne	Conseiller	
FATTOUH	Samy	Conseiller	Etait absent excusé
LUCAS	Anne	Conseiller	
FINOCIETY	Sonia	Conseiller	
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
ROYER	Aurélie	Conseiller délégué	
BOUCHER	Aurélie	Conseiller	
CAMUS	Chantal	Conseiller	
FERNANDES	Sylvain	Conseiller	Etait absent excusé

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, *Thierry ELOY*